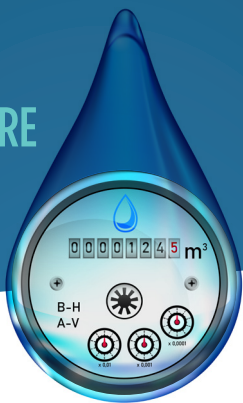


C'EST LE MOMENT D'EFFECTUER LA LECTURE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU !



Le compteur d'eau se trouve généralement au sous-sol, près de la conduite d'eau principale. Pour en faire la lecture, ouvrez le couvercle qui recouvre le compteur afin d'y lire tous les chiffres.

UNE MÉTHODE RAPIDE, SIMPLE ET ÉCORESPONSABLE POUR TRANSMETTRE VOS DONNÉES



Transmettez
votre lecture sur

ville.rosemere.qc.ca/lecture-compteur-eau

Consultez la procédure disponible sur le site web.

Date limite : 5 mars 2025

Si vous omettez de transmettre votre lecture avant la date limite, une pénalité non remboursable sera facturée en vertu de l'article 6.5 du règlement 970.

**Facturation de la consommation
excédentaire d'eau : mai 2025**

LE SAVIEZ-VOUS?

Certaines installations et défauts peuvent influencer grandement sur votre consommation d'eau. Les propriétaires sont donc appelés à la vigilance.

En voici quelques exemples :

- ◆ Toilette défectueuse
- ◆ Robinet défectueux
- ◆ Système d'irrigation
- ◆ Piscine creusée avec remplissage automatique

L'eau que vous consommez,
c'est votre responsabilité!

DES QUESTIONS?

Communiquez avec le Service des finances
au **450-621-3500 poste 1237** ou par courriel
à eau@ville.rosemere.qc.ca